

# Compte rendu du conseil municipal du 05/04/2022

## Présents :

JEAN PRA  
JEAN PAUL PAULIN  
GEORGES COTE  
DANIEL ROCHE  
LAURA BERNARD  
ANNE-CLAIRE BONNHOMME  
JEAN-CLAUDE DI BISCEGLIE  
JEAN-BAPTISTE FALGUEYRETTES  
MARIANNE GILLIOT  
MARIE-NOELLE BATTISTEL  
MARYSE TUAL

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle BATTISTEL

## Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18/02/2022 – p.2
- Taux de fiscalité – p.9
- Achat de terrains relatifs aux parcelles AB 714 et AB 35 (Mr Sestier) – p.2
- Echange de terrain : Mr Garnaud / commune, au lieu-dit la Marêche – p.2
- Vote du compte administratif 2021 : commune de la Salle-en-Beaumont – p.2-3
- Vote du compte de gestion 2021 : commune de la Salle-en-Beaumont – p.3
- Affectation du résultat 2021 : commune de la Salle-en-Beaumont – p.4
- Vote du budget primitif 2022 : commune de la Salle-en-Beaumont – p.9-10-11
- Vote du compte administratif 2021 : régie des transports – p.5
- Vote du compte de gestion 2021 : régie des transports – p.5-6
- Affectation du résultat 2021 : régie des transports – p.6
- Vote du budget primitif 2022 : régie des transports – p.11-12
- Vote du compte administratif 2021 : CCAS commune de la Salle-en-Beaumont – p.7
- Vote du compte de gestion 2021 : CCAS commune de la Salle-en-Beaumont – p.7-8
- Affectation du résultat 2021 : CCAS commune de la Salle-en-Beaumont – p.8
- Vote du budget primitif 2022 : CCAS commune de la Salle-en-Beaumont – p.13-14
- Questions diverses – p.14

## 1/ Approbation du compte rendu de la séance du 18/02/2022.

Adoption à l'unanimité

### Délibérations du conseil :

#### Achat de terrains relatifs aux parcelles AB 714 et AB 35 (Mr Sestier) ( DE\_2022\_19)

Afin de régulariser l'emprise du chemin de Saint Hubert avec les propriétaires, le conseil a décidé d'acquérir une partie de la parcelle AB 35 appartenant à Roger Sestier pour une surface de 69 m2 et une partie de la parcelle AB 714 appartenant à Denis Sestier pour une surface de 197 m2, au prix de 12€50 (frais de bornage et de notaire à la charge de la commune).

Adoption à l'unanimité.

#### Echange de terrain : Mr GARNAUD / commune, au lieu-dit la Marêche ( DE\_2022\_20)

Afin de régulariser l'emprise du complexe sportif au lieu-dit la Marêche, le Maire Jean PRA propose un échange de parcelle appartenant aux conjoints Garnaud. La parcelle cadastrée sous le numéro AB 127, propriété des conjoints Garnaud est échangée pour une superficie de 6 315 m3 avec la parcelle communale AB 214 pour une superficie de 10 070 m3 située au lieu-dit les Devez (frais de notaires à la charge de la commune).

Adoption à l'unanimité

#### Vote du compte administratif - la Salle en Beaumont ( DE\_2022\_10)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PRA Jean

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Marianne Gilliot après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		80 496.90		143 638.43		224 135.33
Opérations exercice	218 191.58	86 894.22	465 652.65	587 359.10	683 844.23	674 253.32
Total	218 191.58	167 391.12	465 652.65	730 997.53	683 844.23	898 388.65
Résultat de clôture	50 800.46			265 344.88		214 544.42
Restes à réaliser						
Total cumulé	50 800.46			265 344.88		214 544.42
Résultat définitif	50 800.46			265 344.88		214 544.42

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*Adoption à l'unanimité*

### **Vote du compte de gestion - la\_Salle\_en\_Beaumont ( DE\_2022\_11)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PRA Jean

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

*Adoption à l'unanimité*

## Affectation du résultat de fonctionnement - la\_Salle\_en\_Beaumont ( DE\_2022\_12)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PRA Jean

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 265 344.88**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	143 638.43
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	75 000.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>121 706.45</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>265 344.88</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>265 344.88</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	50 800.46
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	214 544.42
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

*Adoption à l'unanimité*

## **Vote du compte administratif - régie\_des\_transports (DE\_2022\_14)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PRA Jean

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Marianne Gilliot après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		7 664.53		5 879.54		13 544.07
Opérations exercice			19 324.41	21 539.35	19 324.41	21 539.35
Total		7 664.53	19 324.41	27 418.89	19 324.41	35 083.42
Résultat de clôture		7 664.53		8 094.48		15 759.01
Restes à réaliser						
Total cumulé		7 664.53		8 094.48		15 759.01
Résultat définitif		7 664.53		8 094.48		15 759.01

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*Adoption à l'unanimité*

## **Vote du compte de gestion - régie\_des\_transports ( DE\_2022\_16)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PRA Jean

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Adoption à l'unanimité*

### **Affectation du résultat de fonctionnement - régie\_des\_transports ( DE\_2022\_15)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PRA Jean

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 8 094.48**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	5 879.54
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>2 214.94</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>8 094.48</b>
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>8 094.48</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	8 094.48
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

*Adoption à l'unanimité*

**Vote du compte administratif - ccas la salle en beaumont ( DE 2022\_002)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean PRA

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par BATTISTEL Marie-Noëlle après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2 880.00		4 303.75		7 183.75
Opérations exercice		400.00	221.60		221.60	400.00
Total		3 280.00	221.60	4 303.75	221.60	7 583.75
Résultat de clôture		3 280.00		4 082.15		7 362.15
Restes à réaliser						
Total cumulé		3 280.00		4 082.15		7 362.15
Résultat définitif		3 280.00		4 082.15		7 362.15

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*Adoption à l'unanimité*

**Vote du compte de gestion - ccas la salle en beaumont ( DE 2022\_003)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean PRA

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;  
 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;  
 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Adoption à l'unanimité*

**Affectation du résultat de fonctionnement - CCAS\_la\_salle\_en\_beaumont  
(DE\_2022\_004)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean PRA

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 4 082.15**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	4 303.75
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>- 221.60</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>4 082.15</b>
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>4 082.15</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	4 082.15
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

*Adoption à l'unanimité*

## **Vote des taux de fiscalité ( DE\_2022\_18)**

Le Maire Jean PRA explique que cette année le vote des taux d'impositions des taxes directes locales doit prendre en compte le taux départemental de 15,90 %, qui revient désormais à la commune.

Le conseil décide le maintien des taux 2021 pour 2022, qui s'établirait donc comme suit :

	taux part communale	taux part départementale	taux de référence 2022
Foncier bâti	16.66 %	15.90 %	32.56 %
Foncier non bâti	75.00 %		75.00 %

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les taux des taxes directes locales au budget 2022 comme cité ci-dessus.

*Adoption à l'unanimité*

## **Vote du budget primitif - la\_salle\_en\_beaumont ( DE\_2022\_13)**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune de La Salle en Beaumont,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### **DELIBERE ET DECIDE :**

#### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de La Salle en Beaumont pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 1 151 680.88 Euros**

**En dépenses à la somme de : 1 151 680.88 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	184 000.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	265 400.00
014	Atténuations de produits	6 900.00
65	Autres charges de gestion courante	53 220.00
66	Charges financières	10 000.00
67	Charges exceptionnelles	4 560.42
023	Virement à la section d'investissement	193 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 450.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>750 530.42</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	5 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	122 900.00
73	Impôts et taxes	269 132.00
74	Dotations et participations	87 644.00
75	Autres produits de gestion courante	25 510.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 800.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	214 544.42
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>750 530.42</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	12 000.00
204	Subventions d'équipement versées	2 000.00
21	Immobilisations corporelles	253 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	43 250.00
020	Dépenses imprévues	14 300.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 800.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	50 800.46
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>401 150.46</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	52 200.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	71 700.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	50 800.46
021	Virement de la section de fonctionnement	193 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 450.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>401 150.46</b>

*Adoption à l'unanimité*

**Vote du budget primitif - regie\_des\_transports (DE\_2022\_17)**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune de La Salle en Beaumont,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :****ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de La Salle en Beaumont pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 41 853.49 Euros**

**En dépenses à la somme de : 41 853.49 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	10 400.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 000.00
022	Dépenses imprévues	4 000.00
023	Virement à la section d'investissement	4 894.48
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>29 294.48</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	1 200.00
74	Subventions d'exploitation	20 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	8 094.48
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>29 294.48</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	7 664.53
020	Dépenses imprévues	4 894.48
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>12 559.01</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	4 894.48
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	7 664.53
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>12 559.01</b>

*Adoption à l'unanimité*

## **Vote du budget primitif - CCAS la Salle en Beaumont ( DE\_2022\_005)**

Le Président présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### **DELIBERE ET DECIDE :**

#### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE pour l'année 2022 présenté par son Président,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 8 242.15 Euros**

**En dépenses à la somme de : 8 242.15 Euros**

#### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	2 282.15
65	Autres charges de gestion courante	2 680.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 962.15</b>

##### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
77	Produits exceptionnels	880.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	4 082.15
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 962.15</b>

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
020	Dépenses imprévues	3 280.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 280.00</b>

### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	3 280.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 280.00</b>

*Adoption à l'unanimité*

<b>Questions diverses</b>
---------------------------

- Il a été discuté de réunir la commission animation courant mai pour l'organisation de festivités.